

Montréal, le 22 janvier 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Hugo Sigouin Plasse et Vincent Locas
Affaires réglementaires et réclamations
Énergir, s.e.c.
1717 rue du Havre
Montréal (QC) H2K 2X3

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur
l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Énergir
Interprétation simultanée lors de la séance de travail du 24
février 2021
Dossier Régie de l'énergie : R-3867-2013 Phase 2B**

Chers confrères,

Tel que fixé dans la décision D-2021-003, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une séance de travail le 24 février 2021 à compter de 9 heures dans le dossier mentionné en objet.

Considérant la situation liée à la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires en place, cette rencontre se tiendra de façon virtuelle.

Or, la Régie note que certains participants pourraient avoir le besoin d'un service d'interprétation simultanée à cette occasion.

La Régie demande donc à Énergir de s'assurer qu'un service d'interprétation simultanée soit offert afin d'assurer le bon déroulement de la séance de travail du 24 février 2021 et de permettre cette phase du dossier d'aller de l'avant selon le calendrier inclus à la décision D-2021-003.

Enfin, la Régie souhaite être informée dans les meilleurs délais de la solution technologique proposée par Énergir à cet égard.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl